
Consortium EMERGEN – Enquête Flash Semaine 43 (S43) – Protocole (du lundi 25 au vendredi 29 octobre 2021)

Information importante : au regard de la situation sanitaire exceptionnelle que représente la pandémie de COVID-19 et dans le contexte de l'émergence de nouveaux variants, le Ministère en charge de la Santé et Santé publique France rappellent que, lorsqu'il s'avère nécessaire de prévenir ou de maîtriser des risques graves pour la santé humaine, tout laboratoire de biologie médicale, public ou privé, est tenu de transmettre aux CNR ou aux laboratoires désignés les souches d'agent infectieux ou le matériel biologique de toute origine en sa possession en rapport avec de tels risques ([article L.1413-8 du code de la santé publique](#)).

La participation aux enquêtes Flash est donc à ce titre obligatoire, selon les instructions qui vous sont rappelées ci-après. Les nombres de prélèvements transmis par chaque laboratoire aux plateformes de séquençage feront l'objet d'un reporting hebdomadaire aux ARS afin qu'elles puissent vérifier la participation des laboratoires préleveurs au sein de leur territoire.

Afin d'augmenter le nombre de prélèvements séquencés à visée de surveillance, **les enquêtes Flash se dérouleront dorénavant sur cinq jours, du lundi au vendredi**. Cette montée en puissance est transitoire afin d'augmenter rapidement la volumétrie et sera adaptée ensuite selon la dynamique épidémique.

Merci de prendre enfin connaissance en page 4 et 5 des **nouvelles règles d'orientation des prélèvements** suite à la publication de l'[arrêté du 5 octobre 2021](#).

❶ **Objectifs** : Les enquêtes Flash ont pour objectif de dresser une cartographie après séquençage de l'ensemble des virus SARS-CoV-2 (variants connus ou non) qui circulent sur le territoire ; elles sont indispensables pour les [analyses de risque](#) permettant à Santé publique France et aux CNR de classer les variants selon le risque qu'ils représentent, et orienter ainsi prioritairement les actions de maîtrise de la pandémie. Afin de répondre aux volumes de séquençage de surveillance nécessaires pour la détection précoce des variants émergents, et à titre transitoire, les enquêtes Flash couvriront maintenant 5 jours par semaine (du lundi au vendredi) ; vous serez prévenus en amont (le vendredi) de leur protocole.

❷ **Méthodes de l'enquête Flash S43 (du lundi 25 octobre au vendredi 29 octobre)** :

- **Participation obligatoire de tous les laboratoires de biologie médicale, publics ou privés** ;
- Inclure pour chaque laboratoire la **totalité des prélèvements de RT-PCR positifs lors des cinq jours de l'enquête** :
 - Prélèvements avec une **Ct<28** ;
 - **En amont de tout criblage**. Pour les laboratoires qui font une PCR de criblage en deuxième intention, il est demandé de ne pas introduire de délai d'envoi. Pour cela, les laboratoires doivent préparer un aliquot des échantillons positifs qui sera envoyé à la plateforme correspondante, sauf si le criblage n'entraîne pas de délai d'envoi ;

- **Envoi des prélèvements exclusivement à l'une des 8 plateformes de séquençage** (CNR Virus des infections respiratoires : laboratoire de l'Institut Pasteur ou Laboratoire des Hospices Civils de Lyon ; CNR-Laboratoire expert pour l'appui au séquençage du SARS-CoV-2 : Hôpital Henri Mondor, Créteil ; APHM, Marseille ; Plateformes AMI : Alpigène ; GEN-BIO ; CERBA ou Laborizon) **selon les règles rappelées en page 4 et 5.**
- **Chaque prélèvement doit être obligatoirement accompagné d'un bordereau d'envoi** (format Excel : <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/enquetes-flash-evaluation-de-la-circulation-des-variants-du-sars-cov-2-en-france>) **duement complété, avec mention explicite de l'indication « Enquête Flash » dans la case à cocher prévue à cet effet. Un envoi complémentaire par mail doit être effectué uniquement à la plateforme de séquençage recevant vos prélèvements et l'utilisation de messagerie sécurisée est nécessaire** (Bluefiles, MSSanté ou équivalent).
- **Le remplissage des métadonnées associées aux prélèvements est indispensable.** Nous vous demandons d'utiliser cet unique bordereau afin que les échantillons puissent être traités. Par ailleurs, **même si l'indication Flash est prioritaire pour orienter les prélèvements, d'autres indications (cluster, réinfection, vaccination, ...) peuvent et doivent toujours être mentionnées si vous en avez connaissance.** Ces informations permettront un traitement correct des données une fois les séquençages effectués.

Chaque prélèvement reçu fera l'objet d'un séquençage complet du génome (WGS). **Il est demandé aux laboratoires participants d'envoyer les prélèvements de chacun des jours de l'enquête le plus rapidement possible**, afin d'accélérer la restitution des résultats de l'enquête. Une exception (combinaison des prélèvements positifs de la semaine dans un seul envoi) peut être faite pour les laboratoires Outre-mer et/ou ceux ayant très peu de cas à inclure.

Les résultats de séquençage seront restitués par chaque plateforme aux laboratoires préleveurs et à Santé publique France. Les laboratoires préleveurs devront, conformément aux instructions du guide SI-DEP, **saisir ces résultats (type de variant) dans SI-DEP (champ JOKER 3) selon la nomenclature définie dans le guide.**

Les résultats des enquêtes Flash sont par ailleurs publiés dans les Points Épidémiologiques COVID-19 de Santé publique France, et accessibles sur son site Internet (<https://www.santepubliquefrance.fr/>). Une synthèse des résultats consolidés de toutes les enquêtes Flash est par ailleurs disponible sur le site Internet de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/enquetes-flash-evaluation-de-la-circulation-des-variants-du-sars-cov-2-en-france>

3 Comment envoyer vos prélèvements ?

Enquêtes Flash DE LUNDI A VENDREDI: participation OBLIGATOIRE de TOUS les LBM, publics ou privés

Prélèvements RT-PCR positifs avec Ct <28 les jours de l'enquête ?

Résultats de criblage moins de 24h après le prélèvement ?

- Envoi de **TOUS les prélèvements positifs** avec Ct<28 à la plateforme de séquençage après criblage
- **Quel que soit le résultat de ce criblage**
- Accompagné du bordereau d'envoi complété (papier **et** mail (messagerie sécurisée)) en indiquant « Enquête Flash »

OU

Résultats de criblage plus de 24h après le prélèvement ?

- **Aliquotage des prélèvements RT-PCR positifs** : la moitié pour le criblage, l'autre pour Flash
- Envoi de **TOUS les prélèvements positifs** avec Ct<28 à la plateforme de séquençage en amont du criblage
- Accompagné du bordereau d'envoi complété (papier **et** mail (messagerie sécurisée)) en indiquant « Enquête Flash »
- Réalisation du criblage avec le deuxième aliquot

Aucun prélèvement RT-PCR positif ou aucun prélèvement RT-PCR positif avec Ct <28 les jours de l'enquête ?

- Exemption d'obligation de participation à l'enquête Flash
- Des contrôles seront effectués périodiquement en lien avec les ARS



CNR Virus des infections respiratoires



CNR-LE Appui Séquençage SARS-CoV-2



Plateformes AMI



④ Où envoyer vos prélèvements ?

L'envoi des prélèvements suit des règles établies dans le cadre du projet EMERGEN coordonné par Santé publique France et l'ANRS|Maladies Infectieuses Émergentes. Ces règles ont été révisées suite à la publication de l'[arrêté ministériel du 5 octobre 2021 désignant quatre laboratoires participant au séquençage du SARS-CoV-2 à des fins de surveillance](#).

Deux stratégies d'orientation des flux des prélèvements ont ainsi été définies selon le type de laboratoire préleveur :

1. LBM préleveurs appartenant au réseau de l'une des 4 plateformes désignés après AMI

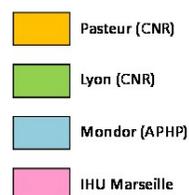
Afin de bénéficier des relations et de la logistique propre à chaque réseau/groupe pour faciliter la remontée des prélèvements et métadonnées, il a été décidé de privilégier l'organisation préexistante au sein de chacun de ces 4 réseaux de LBM. A cette fin, les LBM appartenant à chaque réseau/groupe doivent envoyer leurs prélèvements à la plateforme de séquençage de son réseau, telle que désignée par l'AMI :

- ALPIGENE (réseau SYNLAB)
- CERBA (réseau CERBALLIANCE)
- GEN-BIO (réseau INOVIE)
- LABORIZON CENTRE - BIOGROUP (réseau BIOGROUP)

Des règles ont été définies au sein du consortium pour garantir un équilibre dans la charge de travail des 8 plateformes (CNR et AMI) et faire en sorte que la moitié de ces prélèvements soient réorientés pour séquençage vers l'une des 4 plateformes CNR.

2. LBM préleveurs (publics ou privés) n'appartenant pas à l'un des réseaux des 4 plateformes désignées après AMI

La cartographie actuelle d'envoi des prélèvements (répartition géographique vers l'une des 4 plateformes CNR) reste valable pour ces laboratoires ; se référer alors à la figure ci-après pour identifier la plateforme qui traitera vos prélèvements.



- DOM
- La Réunion : Lyon (CNR)
 - Mayotte : Lyon (CNR)
 - Antilles : Pasteur (CNR)
 - Guyane : Pasteur (CNR)

Adresses pour l'envoi de ces prélèvements

CNR Institut Pasteur

Laboratoire coordonnateur (CNR-IPP)
Unité de Génétique Moléculaire des
Virus à ARN
Institut Pasteur
25-28 rue du Docteur Roux
75724 Paris Cedex 15
grippe@pasteur.fr
myriam.trea@pasteur.fr

Messagerie sécurisée (Bluefiles ou
équivalent) :
grippe@pasteur.fr

Hôpital Henri Mondor (APHP)

Laboratoire de virologie
Entre-sol 1
CHU Henri Mondor
51, Av du Mal De Lattre de Tassigny
94010 CRETEIL
christophe.rodriquez@aphp.fr

Messagerie sécurisée (MSSanté) :
christophe.rodriquez@aphp.mssante.fr

CNR Hospices Civils de Lyon

Plateforme de séquençage genEPII
Institut des Agents Infectieux -
Bâtiment O
103 Grande rue de la Croix-Rousse
69317 LYON Cedex 04 – France
cnrvi.sequencage@chu-lyon.fr

Messagerie sécurisée (Bluefiles) :
<https://bluefiles.orange-business.com/app/drop-page/0190e88ceaec9dd34997833d65a75d7f8cddf0e5f7e5e8cdc9a0667c5ddd016>

Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) Marseille

Laboratoire de microbiologie
IHU Méditerranée Infection
19-21 Bd jean Moulin
13005 Marseille
pierre-edouard.fournier@univ-amu.fr

Messagerie sécurisée (MSSanté) :
IHUgenomes13@aphm.mssante.fr

Note : indépendamment de leur localisation géographique, l'ensemble des prélèvements issus des laboratoires de l'APHP ont vocation, dans le cadre de ces enquêtes Flash, à être transmis à la plateforme de l'hôpital Henri Mondor.